

REPUBLIQUE DU CONGO

MINISTERE DE LA FONCTION PUBLIQUE,
DES REFORMES ADMINISTRATIVES ET
DE LA PROMOTION DE LA FEMME

DIRECTION GENERALE DE LA FONCTION
PUBLIQUE

DIRECTION DE LA PREVISION ET DE LA
MAITRISE DES EFFECTIFS

2000-338 Du 29 Novembre 2000 *MA*

Décret n° _____/MFPRAPF/DGFP/DPME-SR
Portant réintégration de mademoiselle
MATSOUMA-NGOUARI Angèle Marie
Chantal, secrétaire d'administration, des cadres de
la catégorie C, hiérarchie II dans les effectifs de la
fonction publique.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

VISAS :

Vu l'acte fondamental;

Vu la loi n° 021-89 du 14 novembre 1989 portant refonte du statut général de
la fonction publique ;

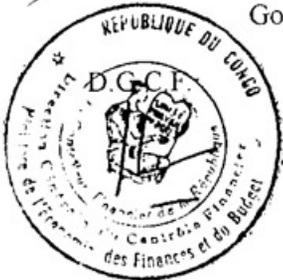
Vu le décret 94-91 du 17 mars 1994, portant radiation de certains agents de
l'état des effectifs de la fonction publique ;

Vu le décret n° 98-187 du 18 juin 1998 portant délégation de pouvoir au
ministre de la fonction publique et des réformes administratives ;

Vu le décret n° 99-1 du 12 janvier 1999 portant nomination des membres du
Gouvernement ;

Vu l'arrêté n° 1523/MTSS/DGFP/DGPCE du 3 mai 1991, portant intégration
et nomination de l'intéressée ;

DECRETE :



[Handwritten signature]

[Handwritten signature]

LS
Article 1^{er} : Mademoiselle MATSOUMA-NGOUARI Angèle Marie Chantal, secrétaire d'administration des cadres de la catégorie C, hiérarchie II des services administratifs et financiers, matricule solde n° 141216D, est réintégrée dans les effectifs de la fonction publique. *JA*

Article 2 : Le présent décret ~~est~~ prend effet du point de vue de l'ancienneté à compter de la date de radiation de l'intéressée et de la solde à compter du 1^{er} juillet 2000, sera enregistré, publié au Journal officiel de la République du Congo ~~et communiqué partout où besoin sera.~~

Brazzaville, le 29 Novembre 2000

Denis
Denis SASSOU - NGUESSO

Par le Président de la République,

La ministre de la fonction publique,
des réformes administratives et de
la promotion de la femme,

JL
Jeanne DAMBENDZET

Le ministre de l'économie,
des finances et du budget

Mathias
Mathias DZON

AMPLIATIONS :

JORC 1
DGFP/DPME 3
MFPRAPF/DAF/SST 3
DGB 3
DGCF 2
TOUS MINISTERES 25
INTERESSEE 1
DOSSIER 3
SGG/BC 3

Cely